

Inscription

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Organisme.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone.....

E-mail.....

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

Pour 50 euros, je m'inscris à la visioconférence

Réponse souhaitée avant le 26 novembre 2021

Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Gironde

/ Par courriel : formation@cauegironde.com

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux

Je règle par :

chèque à l'ordre du CAUE de la Gironde

mandat administratif

adresse où doit être envoyée la facture

nom du contact tél

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com. Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>



NOS PARCELLES

FONT DES PETITS...

BONNE NOUVELLE ?

—
VISIOCONFERENCE

3 décembre 2021


9h30 - 12h30


Nos parcelles font des petits... bonne nouvelle ?


Programme

 **Date**
3 décembre 2021

 **Durée**
3h

 **Places limitées à**
15 personnes

 **Modalités techniques**
un ordinateur équipé
a minima d'un
microphone, utiliser de
préférence « Chrome »

 **Prérequis**
notion sur les outils
d'un Plan Local
d'Urbanisme (PLU)
et sur les règles
d'Autorisations du Droit
du Sol (ADS)

Objectifs de la formation :

- / Prendre connaissance du processus de division parcellaire en Gironde.
- / Comprendre les facteurs qui facilitent ou contraignent la division parcellaire.
- / Acquérir des outils réglementaires pour anticiper et maîtriser la division parcellaire.

Contenu de la formation :

L'émergence du processus de **densification des tissus résidentiels par Division Parcellaire (DP)** entraîne parfois le développement de formes urbaines davantage subies que choisies. Ce mode d'urbanisation fait l'objet d'un questionnement fort et récurrent de la part des collectivités girondines. Cet atelier permet de prendre connaissance des formes d'habitat que la division parcellaire engendre et des stratégies individuelles des propriétaires pour diviser leur bien. Autour d'exemples concrets, des pistes méthodologiques sur un document d'urbanisme ou lors de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme seront proposées et partagées.

Public concerné :

Elus, techniciens des collectivités territoriales (service urbanisme, ADS, environnement), professionnels du cadre de vie

Méthode pédagogique :

Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques et échanges avec les participants.

Référents pédagogiques du CAUE :

Fanny Boschat, urbaniste-géographe
Sandrine Piaux, architecte-conseiller
Claire Garnier, responsable du pôle formation

9h20 Accueil

9h30 / **La densification des tissus urbanisés**
Comprendre le processus de division parcellaire à l'oeuvre et les modes de gestion possibles.

10h40 / **Ateliers : « Une situation, une thématique, votre position ? »**

- Division parcellaire et surdensification d'un tissu pavillonnaire
- Division parcellaire et organisation des accès
- Division parcellaire et rapport à la rue
- Division parcellaire et préservation des ambiances paysagères

11h45 / **Les méthodes de gestion de la division parcellaire sur 2 territoires girondins**
Exemple du PETR du Grand Libournais
Exemple de la commune de Mios

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence. Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

Le CAUE se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant. Toute annulation de la part du participant doit être transmise au CAUE au minimum 5 jours avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.
N° d'agrément 72 33 04465 33